

# JOURNAL D'AGRICULTURE.

Après avoir créé l'homme, Dieu le plaça  
dans le Jardin d'Eden pour le cultiver  
et le garder.—[Genèse, II, 15.]



Heureux les cultivateurs, s'ils savaient  
apprécier les avantages de leur con-  
dition.—[Virgile.]

Vol. 2 St. Hyacinthe,—Province de Québec,—Mercredi, 30 Novembre 1870. No. 8-9

## Courrier de St Hyacinthe



Les abonnements datent du 1er  
et du 15 de chaque mois et sont de pas  
moins de 6 mois, strictement payables  
d'avance. Une augmentation de 33 1/2 p  
cent sera faite aux retardataires. Pour  
discontinuer il faut avoir payé tous  
arrérages, et donner un mois d'avis par  
écrit.

### TARIF DES ANNONCES.

Première insertion, 8 cts. par ligne,  
chaque insertion subséquente, 2 cts.  
Adresses d'affaires, \$3 par année.  
Annonces Commerciales, et autres  
traitées de gré à gré.

JOURS DE PUBLICATION.—Edition  
semi-quotidienne, Mardi, Jeudi, Samedi  
Edition Hebdomadaire, Vendredi.  
*The Farmer's Journal*, Joudi.

Camille Lussier, propriétaire-éditeur  
imprimeur; Bureaux Imprimerie-rési-  
dence, maison H. J. Doherty, coin nord  
des rues Cascades et St. Hyacinthe, St  
Hyacinthe.

### CONDITIONS D'ABONNEMENT

3 fois par semaine, 12 mois, \$3, 6 m. \$1.50  
do Et. Un. 12 mois \$4; 6 m. \$2  
1 fois par semaine, 12 mois \$1.50, 6 m. 75c  
do Et. Un. 12 mois \$2.00, 6 m. \$1  
1 an d'avance, 1 f. par semaine Can. \$1  
" " " " E U \$2 g b  
*Farmer's Journal*, 12 mois d'avance \$1  
Le *Journal d'Agriculture* paraît le Mer-  
credi de chaque semaine. Le prix de  
l'abonnement est de Un écu, ou 50 cts:  
d'avance. Pas d'avance \$1.

Toutes lettres, etc., doivent être  
adressées, (franc de Port) comme suit.

CAMILLE LUSSIER,

Bureau du Courrier,  
St. Hyacinthe,

P. Q.

## COLONISATION.

Il est dans notre programme de nous  
occuper de colonisation; c'est pourquoi,  
nous consacrons ce numéro à la publi-  
cation de quelques discours qui ont été  
prononcés ces jours derniers, à la cham-  
bre d'assemblée de Québec. Nos lec-  
teurs nous en saurons gré, croyons-  
nous. On doit tenir à connaître les  
vues de nos législateurs sur cette ques-  
tion importante, nous devons dire,  
vitale, pour nous Canadiens-Français.

La colonisation de nos terres incultes  
fait des progrès évidents, depuis que  
les sociétés sont en fonction. Nous  
avons tout lieu de croire que le bien  
qu'elles ont fait, prendra des propor-  
tions encore plus considérable à mesure  
que les avantages qu'offrent les town-  
ships deviendront évidents.

Nous engageons fortement tous nos  
lecteurs à s'instruire de ces avantages  
et de songer à en profiter, pour eux et  
leurs familles.

### ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

Séance du 16 novembre 1870.

L'Orateur prend son siège à 3 h.

Proposé par M. LaRue, secondé par  
M. Gendron :

Qu' instruction soit donné au Comité  
de l'Agriculture et de la Colonisation  
de s'enquérir du fonctionnement des  
Sociétés de Colonisation, des avantages  
et des résultats qu'elles ont produit et  
de faire rapport à la chambre des  
modes d'administration qui lui paraî-  
tront les plus propres à promouvoir  
les intérêts de la Colonisation.

M. le Dr. LaRue, député pour le  
comté de Portneuf, s'exprime comme  
suit :

M. l'Orateur.—Le temps est arrivé  
où le pays doit connaître les résultats  
et les avantages qu'ont produit la loi  
des Sociétés de Colonisation et ces so-

ciétés elles-mêmes. Pour ma part, je  
n'hésite pas à déclarer, d'après mon  
expérience personnelle et en dépit l'as-  
sertions contraires, que cette loi des  
Sociétés de Colonisation est une des  
meilleures inspirations qu'ait eu le gou-  
vernement, et que déjà elle a produit  
un bien immense. Partout le peuple  
semble avoir compris que ce mouve-  
ment a été créé uniquement dans son  
intérêt, il serait donc bien important  
de constater avant le terme d'expira-  
tion de la loi, la somme de bien  
qu'elle a due produire, et il serait éga-  
lement important aussi de connaître  
les différents modes d'administration,  
le *modus operandi* de toutes ces sociétés  
qui fonctionnent aujourd'hui dans le  
pays. Je ne pense pas qu'il existe  
nulle part, une seule personne qui  
n'admire pas la théorie des sociétés  
de colonisation.

L'idée de contribuer à l'agrandisse-  
ment du pays, de contribuer à sa pros-  
périté morale et matérielle; l'idée de  
faire du prolétaire misérable, un pro-  
priétaire heureux, est une pensée trop  
patriotique pour ne pas commander  
l'enthousiasme. Mais la mise en pra-  
tique, de cette théorie est une autre  
affaire qui demande des expériences et  
des études particulières, car elle ren-  
contre des objections et des difficultés  
qu'on ne soupçonne pas de prime abord.  
C'est bien mon opinion, que les quel-  
ques organisations qui se sont efforcées  
avant aujourd'hui de venir en aide à la  
Colonisation, ont toujours échoué de-  
vant ces difficultés, faute d'un méca-  
nisme approprié aux circonstances.  
Rien donc d'étonnant si ces sociétés  
toutes nouvellement formées, n'ayant  
point d'antécédents pour leur servir de  
point d'appui, rencontrent des contra-  
riétés, subissent les tâtonnements, et  
laissent encore à désirer sur le chapitre  
de l'administration. C'est donc là un  
sujet d'études sérieuses, qui devra ren-